



Montréal, le 2 mars 2010

Monsieur Jason Kenney
Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

Par télécopieur : 613-992-1920

Monsieur Vic Toews
Ministre de la Sécurité publique

Par télécopieur : 613-995-1049

Messieurs les ministres,

La Ligue des droits et libertés est une organisation non gouvernementale qui intervient auprès de différentes instances nationales et internationales depuis plus de 40 ans pour assurer le respect des droits et libertés dans de nombreux dossiers. Elle est membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).

Nous vous demandons d'intervenir afin de mettre un terme aux procédures de renvoi entreprises par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à l'encontre de Monsieur Dany Villanueva, procédures ayant été entamées alors que Monsieur Villanueva est partie intéressée dans une enquête du Coroner visant à faire la lumière sur les circonstances ayant entraîné la mort de son frère, Fredy Villanueva, lors d'une intervention policière survenue à Montréal en août 2008.

Il nous apparaît fort questionnable que ces procédures aient été signifiées auprès de Monsieur Dany Villanueva en janvier dernier alors qu'il est de connaissance publique que l'enquête du Coroner allait tôt ou tard entendre son témoignage, d'autant que ce témoignage s'avère essentiel au déroulement de l'enquête puisqu'il était présent lors du décès de son frère. La Ligue des droits et libertés a réclamé, ainsi que plusieurs autres acteurs importants de la société civile québécoise, la tenue d'une enquête publique impartiale, juste et transparente, pour faire toute la lumière sur les causes et circonstances ayant entraîné la mort de Fredy Villanueva et en ce sens, la Ligue s'inquiète de l'impact des procédures entreprises par l'ASFC sur le bon déroulement de l'enquête du Coroner, sans compter leur impact sur l'ensemble de la famille immédiatement concernée, déjà fortement éprouvée par les circonstances.

L'introduction de ces procédures est d'autant plus questionnable qu'elle survient près de quatre années après la condamnation invoquée par l'ASFC au soutien de la procédure de renvoi. En effet, selon les informations recueillies auprès de l'avocat de Monsieur Dany Villanueva, Me Stephan Handfield, l'ASFC lui reprocherait une condamnation survenue en avril 2006 et pour laquelle Monsieur Villanueva a purgé une peine de 11 mois de prison.

Outre que l'on puisse aisément questionner le moment de l'introduction de ces procédures, la Ligue des droits et libertés estime que cette procédure est contraire aux droits de la personne. Elle viole le principe de l'égalité devant la loi puisqu'elle imposerait à Monsieur Villanueva une double peine, celui-ci ayant déjà purgé une peine de 11 mois de prison pour

l'infraction invoquée par L'ASFC. De plus, cette politique de la double peine refuse à la personne qui a accompli sa peine la possibilité de retrouver sa place dans la société.

Pour ces raisons, la Ligue des droits et libertés demande que soient immédiatement interrompues les procédures de renvoi entreprises par l'ASFC à l'encontre de Monsieur Dany Villanueva.



Dominique Peschard
Président